



Royaume du Maroc
Ministère des Affaires
Etrangères et de la Coopération



*Au service
des peuples
et des nations*

Tendances et opportunités sur l'avancement de la coopération Sud-Sud au Maroc

Etude et consultation des parties prenantes

**Tendances et opportunités sur l'avancement
de la coopération Sud-Sud au Maroc
Etude et consultation des parties prenantes**

- Auteur : Roland Sarton, consultant international
email : roland.sarton@gmail.com
- Etude réalisée en décembre 2013
- Edition 2014

Table des matières

Remerciements	4
Préface du Représentant Résident Programme des Nations Unies pour le développement Maroc	5
Préface du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération	7
Résumé exécutif	9
Contexte	11
Définitions et critères de référence	13
Positionnement du Maroc	15
Etude sur les tendances de la coopération Sud-Sud du Maroc	18
Forces et Faiblesses, Opportunités et Menaces	24
Recommandations	27
Recommandations	28
Restitution et premiers échanges des partenaires	32
Annexes	34
Annexe 1 : Liste des partenaires rencontrés	34
Annexe 2 : Participants à la table ronde d'échanges du 19 décembre 2013	36
Annexe 3 : Recommandation 1 du Plan d'Action de Buenos Aires (1978)	37

Remerciements

Nous tenons à adresser nos sincères remerciements et exprimons notre reconnaissance à tous nos partenaires nationaux, locaux et internationaux pour leur constant appui, leur active participation et leur édifiante contribution à la réalisation de cette étude.

Nos remerciements vont, également, à toutes les personnes et institutions qui ont rendu possible la publication de ce document.

Préface du Représentant Résident

Programme des Nations Unies pour le développement

Maroc

Alors que la communauté internationale vit des changements majeurs dus à la crise mondiale, avec des effets remarquables sur les agendas – et notamment sur les budgets – consacrés à l'aide au développement, la Coopération Sud-Sud gagne une reconnaissance croissante.

Définie comme « une entreprise commune des peuples et pays du Sud, née d'expériences et de sympathies partagées », la Coopération Sud-Sud se distingue de la coopération traditionnelle dans le sens où elle n'est pas envisagée « comme une forme d'aide publique au développement, mais comme un partenariat entre égaux fondé sur la solidarité » .

C'est dans les années 1960 que les pays en développement ont décidé de s'associer afin de faire face à des problématiques et des défis communs. Cette dynamique a été soutenue par les Nations Unies à travers de nombreux engagements internationaux, tels le Plan d'action de Buenos Aires (1978) et, plus récemment, la Déclaration de Nairobi (2009). Selon les mots du Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon : « La Coopération Sud-Sud offre des solutions réelles et concrètes à des problèmes de développement communs » .

Pour ce faire, l'Assemblée générale des Nations Unies a créé, au sein du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Bureau des Nations Unies pour la Coopération Sud-Sud, organe chargé, entre autres, de « collecter, d'analyser et de rendre accessibles des données précisant les acteurs, la nature et la localisation de la Coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire ».

Sans exclure les autres formes de partenariat, mais conscient de ses retombées positives, le PNUD place désormais la Coopération Sud-Sud au centre de ses programmes et interventions aux niveaux international et national, dans un rôle de partage des connaissances, de renforcement des capacités et de facilitation des échanges entre les pays et selon leur besoins. Par ailleurs, afin de doter la Coopération Sud-Sud et triangulaire d'un instrument opérationnel mondial, le PNUD capitalise sur sa présence nationale et internationale en adaptant continuellement ses méthodes opérationnelles aux contextes et aux besoins.

Ainsi désigné à la fois « gardien » et « accompagnateur » de la Coopération Sud/Sud, le PNUD peut servir de lien entre les pays en développement en les aidant à créer ou à renforcer leurs centres d'excellence Sud-Sud dans leurs domaines de compétence respectifs, et à resserrer la coopération entre ces centres, principalement aux niveaux régional et interrégional.

Au Maroc, la Coopération Sud-Sud est consacrée dans le Préambule de la Constitution de 2011, et le pays s'est engagé dans de nombreuses initiatives qui visent à promouvoir

cette forme de collaboration sur les plans politique, économique, technique et humanitaire. Notamment vis-à-vis des pays de l'Afrique subsaharienne, c'est une priorité de politique étrangère, et le Maroc s'y investit énergiquement.

Afin de mieux cerner la richesse de cette modalité de coopération, le PNUD Maroc, en partenariat avec le Ministère des Affaires étrangères et de la coopération, a commissionné une étude visant à dresser un état des lieux et à engager une réflexion sur les opportunités d'amélioration et d'expansion de ces actions. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'initiative 'Pour libérer le potentiel de la Coopération Sud-sud et triangulaire pour le développement dans la région des Etats Arabes' lancée par le Bureau des Nations Unies pour la Coopération Sud-Sud en partenariat avec le Centre régional de services du Caire du PNUD.

Plus de 45 entretiens ont été réalisés afin de recueillir l'avis et l'expertise d'un large éventail d'intervenants dans le domaine. Le présent rapport tente de retranscrire l'expérience et les commentaires de différents ministères, des agences et des institutions publiques, des instances décentralisées, des associations, du monde académique et des partenaires internationaux impliqués dans la Coopération Sud-Sud.

Pour terminer, je voudrais adresser mes sincères remerciements à nos partenaires du Ministère des Affaires étrangères et de la coopération, ainsi qu'à toutes les institutions qui ont soutenu cette initiative, pour leur aide précieuse dans l'organisation des entretiens et la réussite de cette démarche.

Bruno Pouezat

Représentant Résident

Préface du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération

Le Royaume du Maroc s'est engagé, depuis son indépendance, dans la voie du raffermissement de ses relations historiques culturelles, politiques et économiques avec les pays du Sud. Dans cet esprit, l'action diplomatique marocaine s'est assignée comme objectif de hisser la coopération avec ces pays au niveau d'un véritable partenariat agissant et solidaire.

Si la coopération Nord-Sud demeure fondamentale pour le développement des pays du Sud, la Coopération Sud-Sud représente un pilier majeur et essentiel de l'intégration économique, dans la mesure où elle constitue un véritable levier de croissance pouvant offrir, aux pays concernés, de réelles perspectives de développement.

Le Maroc a toujours exprimé et réitéré sa disposition à œuvrer pour un partenariat spécifique et rénové dans le cadre de la coopération bilatérale, sous régionale, régionale, interrégionale, et multilatérale avec tous les pays du Sud.

Le Maroc a fait de la coopération Sud-Sud et Triangulaire, particulièrement dans son espace africain et arabe, une priorité de sa politique étrangère. Inscrite au préambule de sa nouvelle Constitution, le Maroc, partant d'une vision Royale ambitieuse et tournée vers l'avenir, a multiplié les initiatives et les actions pour promouvoir la coopération notamment avec ses partenaires africains et la hisser au niveau d'un véritable partenariat au service de la cause du développement.

C'est dans cette perspective que les multiples visites effectuées par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, dans le Continent africain depuis Son accession au Trône, ont créé une nouvelle dynamique dans les relations avec de nombreux pays et donné une forte impulsion à la coopération Sud-Sud, érigée en choix stratégique par le Royaume, dans le but de contribuer à l'instauration de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans ces pays.

La présente Etude intervient à point nommé, à la lumière d'actions concrètes prises par le Royaume, particulièrement l'Initiative Royale relative à la mise en place d'une nouvelle politique migratoire à travers la régularisation de la situation des étrangers au Maroc, en général, et des africains, en particulier, fondée sur une approche de respect des droits de l'Homme, conformément aux dispositions de la Constitution et aux engagements internationaux du Maroc. L'Etude intervient également dans le contexte de la récente tournée Royale dans le Continent africain, couronnée par la signature d'une série d'accords de coopération et de projets de développement couvrant divers secteurs socio-économiques, culturels et humains (lutte contre la pauvreté et maladies, lutte antiacridienne, agriculture, gestion et accès à l'eau, irrigation, agro-alimentaire, pêche, éducation et formation, infrastructures et aménagement urbain, technologies de l'information et de la communication, services financiers ...).

Ces accords, qui ont permis d'insuffler une nouvelle dynamique politique et économique au partenariat avec le Continent africain, confirment la vocation africaine du Maroc et illustre le ferme engagement du Royaume d'accompagner, dans des domaines cruciaux, les pays du Continent dans leur marche vers le développement. En témoigne la mise en place, à la fois, d'une Commission ministérielle au sein de laquelle siège le Secteur privé, chargée du suivi de la mise en œuvre de ces accords, sous la supervision de Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, et d'un Secrétariat chargé de coordonner le suivi de l'application desdits accords ainsi que d'un mécanisme de veille, devant suivre le développement politique et économique en Afrique.

Conscient du fait que stabilité politique et développement sont indivisibles, le Maroc n'a ménagé aucun effort, pour veiller à l'unité du Continent africain en contribuant à la gestion des crises, à travers sa participation aux opérations de maintien de la paix sous l'égide de l'ONU. Dans cette optique, le Maroc a toujours appelé ses partenaires internationaux à se joindre à ses efforts pour renforcer davantage la Coopération Sud-Sud à travers un engagement constant en faveur des causes nobles de la paix et du développement, ainsi que par des positions solidaires à l'égard des préoccupations des pays du Sud et de leur aspiration au progrès et au bien-être.

La présente Etude sur les «Tendances et opportunités de la coopération Sud-Sud au Maroc», est le résultat des efforts déployés par le Gouvernement marocain et l'Equipe de Pays du Système des Nations Unies à Rabat qui, entre autres, appuie le Royaume à initier et à développer des partenariats avec d'autres pays en développement.

Le MAEC fait siennes la plupart des conclusions de ladite Etude, qui affirment notamment que « le Maroc, qui bénéficie d'une stabilité politique, s'est engagé dans des réformes structurelles et initiatives pionnières, dispose d'un savoir-faire technique reconnu dans de nombreux domaines qu'il partage avec les autres pays du Sud ». L'Etude affirme également que « les Nations Unies reconnaissent que le Maroc ne cesse de conforter sa position en tant que partenaire important de la Coopération Sud-Sud, qui englobe quatre niveaux : politique, économique, technique et humanitaire ».

A cet effet, et au nom de mon pays, le Royaume du Maroc, je remercie vivement le Bureau des Nations Unies pour la Coopération Sud-Sud à New York, le Bureau régional du PNUD pour les Etats Arabes au Caire et le Bureau du PNUD/Rabat pour leur contribution, ayant permis la réalisation de cette importante Etude sur la Coopération Sud-Sud fournie par le Royaume du Maroc et dont les recommandations méritent d'être effectivement mises en œuvre, dans le cadre de projets avec notamment le PNUD.

Nasser BOURITA

Ambassadeur, Secrétaire Général

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération

Résumé exécutif

La coopération Sud-Sud est, depuis les années 1950, reconnue comme un modèle de développement incontournable par les pays membres des Nations Unies qui se sont engagés, depuis le Plan d'Action de Buenos Aires (1978) repris dans la Déclaration de Nairobi (2009), à *'renforcer leurs mécanismes nationaux de coordination et mettre au point, sous leurs auspices, des systèmes d'évaluation de la qualité et de l'efficacité des programmes de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire'*¹.

Suivant ces motivations, l'intérêt exprimé par le Gouvernement marocain engagé dans la coopération Sud-Sud et le rôle de premier plan joué par le Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération, le Bureau des Nations-Unies pour la coopération Sud-Sud, en partenariat avec le PNUD, a sélectionné le Maroc pour effectuer une consultation donnant un *'Aperçu des tendances et opportunités sur l'avancement de la coopération Sud-Sud au Maroc'*, en vue d'informer sur le paysage actuel de la coopération Sud-Sud et proposer des recommandations pour la renforcer.

Le Maroc a fait des coopérations Sud-Sud et triangulaires, en particulier avec les pays africains, une priorité de sa politique étrangère. Inscrite au préambule de sa Constitution et rappelée dans les derniers discours de sa Majesté le Roi Mohammed VI, la coopération Sud-Sud fait l'objet de la part du Maroc d'une action marquée aux niveaux politique, économique, technique et humanitaire.

Afin d'illustrer la richesse de cette coopération et la diversité des forces et acteurs nationaux qu'elle met en jeu, la présente étude s'est basée sur 46 entretiens réalisés avec un ensemble large et représentatif d'intervenants : ministères, agences et institutions publiques, pouvoirs décentralisés, associations, monde académique et partenaires internationaux.

L'analyse montre que les partenaires interviennent de multiples façons dans la coopération Sud-Sud : via un partenariat à long terme, sur des formations ou de l'assistance technique à court terme ou par des dons. Ils agissent majoritairement au travers de conventions bilatérales ou profitant de plateformes sud-sud établies comme les réseaux internationaux ou les centres de ressources et de formations sud-sud bâtis sur une expérience nationale mature et reconnue.

La majorité des échanges se font dans le sens du Maroc vers les pays du Sud. Le Maroc pourrait plus largement profiter de l'expertise latino-américaine, notamment dans le domaine des politiques sociales. Certains partenaires internationaux se démarquent en préférant mobiliser l'expertise du Sud pour le Sud, moins chère que celle du Nord, plus adaptée et susceptible de générer un lien durable.

1 Document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud ; résolution 64/222 de l'AG ; par.20 alinéas c et d ; 21 décembre 2009

Les entretiens réalisés ont aussi permis d'identifier un certain nombre de forces, faiblesses, opportunités et défis. Particulièrement disposé à jouer un rôle lead dans la coopération Sud-Sud de la région et au-delà, fort d'expertises de pointe demandées et d'une présence stratégique dans plusieurs secteurs économiques sur le continent africain, le Maroc est encouragé à développer une stratégie, un cadre institutionnel et des moyens programmés, aptes à faciliter et coordonner les programmes engagés par l'ensemble des acteurs, gouvernementaux et non gouvernementaux.

Les partenaires nationaux se heurtent aujourd'hui à des difficultés opérationnelles de mise en œuvre des projets de coopération, qui pourraient être facilitées par un organisme national 'référant', chargé de leur fournir les outils nécessaires (cadre juridique, outils de suivi et évaluation) et, qui notamment à travers la mise en place d'un système d'informations sur la coopération Sud-Sud, pourrait faciliter la mise en contact avec les partenaires du Sud.

Cet organe national pourrait être appuyé dans la formulation et la mise en œuvre de ses missions par le Système des Nations Unies dont le mandat en la matière a été rappelé dans la dernière Déclaration de Nairobi.

Contexte

La coopération entre les pays en développement a, depuis les années 1950, et progressivement à la suite de l'expérimentation des différents modèles de développement et leur confrontation à la réalité du terrain, pris une importance et une reconnaissance croissante parmi la communauté internationale et les Nations Unies.

La Coopération dite Sud-Sud apporte en effet des solutions adaptées au contexte car sorties d'expériences similaires vécues par des pays aux cultures, processus organisationnels et niveaux de développement comparables. Ces solutions ont donc plus de chance d'aboutir que celles 'toutes faites' qui n'auraient pas les mêmes points d'attache.

Elle place aussi les pays sur le même plan, détaché de tout lien subordonné, et fondé sur la solidarité, proposant un cadre ouvert et neutre de coopération, définie et pilotée par les pays du sud.

Reconnaissant ces avantages et profitant d'un dynamisme économique croissant de certains pays en développement à même de prendre en charge leur propre politique de développement, les pays en développement se sont engagés à promouvoir cette forme de coopération pour contribuer à la croissance économique et au développement durable des pays moins avancés, notamment au travers de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

C'est au sein même de l'Assemblée Générale des Nations Unies que la coopération sud-sud a fait l'objet de plusieurs engagements internationaux, notamment le Plan d'Action de Buenos Aires² (1978), texte pionnier en la matière contenant 38 recommandations pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre les pays en développement et, plus récemment, la Déclaration de Nairobi (2009) adoptée par la Conférence de Haut Niveau des Nations Unies sur la coopération sud-sud qui précise les rôles des gouvernements, entités régionales et agences des Nations Unies dans la mise en œuvre effective de la coopération Sud-Sud et coopération triangulaire.

En vue de suivre ces derniers engagements, l'Assemblée Générale des Nations Unies a établi un Bureau Des Nations-Unies pour la coopération Sud-Sud (depuis 1974) au sein du PNUD. Celui-ci est chargé de promouvoir, coordonner et appuyer la coopération sud-sud et triangulaire au niveau mondial et au sein du Système des Nations Unies. Depuis 1980 également, un Comité de Haut Niveau sur la coopération

2 Les documents de référence peuvent être consultés sur le site du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, suivant le lien : http://ssc.undp.org/content/ssc/services/policy/documents_reports/key_policy_documents.html

Sud-Sud intergouvernemental est chargé de suivre la mise en œuvre des engagements pris et proposer des recommandations à l'Assemblée Générale.

Parmi les recommandations clef de la Conférence de Nairobi figure la nécessité de renforcer l'efficacité de la coopération sud-sud *'en coordonnant les initiatives prises dans ce cadre avec d'autres projets et programmes de développement menés sur le terrain, compte tenu des priorités et plans nationaux de développement'*³.

Les Nations Unies encouragent à ce titre les pays en développement à *'renforcer leurs mécanismes nationaux de coordination', 'mettre au point, sous leurs auspices, des systèmes d'évaluation de la qualité et de l'efficacité des programmes de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire et à améliorer la collecte de données à l'échelle nationale'*⁴.

C'est suivant ces motivations, que le Bureau des Nations-Unies pour la coopération Sud-Sud en partenariat avec le Centre Régional du Caire du Bureau Régional des Etats Arabes du PNUD a lancé une initiative *'Unleashing the potential for South-South and Triangular Cooperation for Development in the Arab States Region'* en vue de renforcer:

1. le développement des capacités nationales pour une coordination et un management effectif de la coopération Sud-Sud et coopération triangulaire ;
2. la promotion de mécanismes et solutions propres pour une coopération inclusive ;
3. le support, au travers du Bureau du Coordonnateur résident, aux bureaux pays des agences, fonds et programmes des Nations Unies en vue d'intégrer la coopération Sud-Sud et coopération triangulaire dans leur programmation et leur stratégie de partenariat.

Le Maroc a pris part à côté d'autres pays de la région arabe (Egypte, Territoires Palestiniens, Soudan et Irak) pour entamer une première consultation donnant un *'Aperçu des tendances et opportunités sur l'avancement de la coopération Sud-Sud au Maroc'*, en vue d'informer sur le paysage actuel de la coopération sud-sud et proposer des recommandations pour la renforcer.

3 Document final de Nairobi ; par. 18

4 Document final de Nairobi ; par.20 alinéas c et d

Définitions et critères de référence

Le document final de Nairobi⁵ présente la coopération Sud-Sud comme :

- « une entreprise commune de peuples et pays du Sud, née d'expériences et de sympathies partagées, fondée sur des objectifs communs et sur la solidarité ;
- régie, entre autres, par les principes de la souveraineté et de l'appropriation nationale, en l'absence de toute condition ;
- ne devant pas être envisagée comme une forme d'aide publique au développement, mais un partenariat entre égaux fondé sur la solidarité ;
- faisant appel à l'ensemble des parties concernées, notamment les organisations non-gouvernementales, le secteur privé, la société civile, les milieux universitaires et d'autres intervenants qui contribuent à surmonter les obstacles en matière de développement et à réaliser les objectifs fixés
- compte tenu des stratégies et plans nationaux de développement. »

La Coopération Triangulaire (coopération triangulaire) est un partenariat dirigé et animé par les acteurs Sud entre deux ou plusieurs pays en développement, appuyés par un ou plusieurs pays développés ou une ou plusieurs organisations multilatérales afin de mettre en œuvre des programmes et projets de coopération au développement.

Nous retenons que la coopération Sud-Sud met en jeu des échanges substantiels et transformationnels, qui vont au-delà de l'échange pur d'information.

La coopération Sud-Sud apporte une valeur, qui peut prendre de multiples formes : transfert de compétences, assistance technique, transfert de technologies, dons,... et concerner tous les secteurs du développement : santé, éducation, agriculture, économie, culture, etc.

Elle implique aussi l'ensemble des forces de la nation, partenaires au développement sur tous ses fronts, à savoir les acteurs gouvernementaux (Parlement, Ministères, institutions et agences publiques) et non gouvernementaux (associations, monde académique et culturel, secteur privé).

Elle répond à des principes, communément admis par les Nations Unies⁶ :

5 Document final de Nairobi , par.18 et 19

6 Plan-cadre contenant des directives opérationnelles sur l'appui des Nations Unies à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, par. 16

- Normatifs : souveraineté et appropriation nationale, partenariats entre égaux, inconditionnalité, non-ingérence dans les affaires intérieures, intérêt mutuel ;
- Opérationnels : responsabilité et transparence mutuelles, efficacité de l'aide, coordination d'initiatives basées sur les preuves et les résultats, approche multipartite

Le « Sud » est vu comme l'ensemble des pays en développement. Le Bureau Des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud l'associe au « Groupe des 77 », qui est la coalition la plus élargie des pays en développement au sein des Nations Unies. Le Groupe s'est élargi depuis sa création pour représenter aujourd'hui 133 pays.

Positionnement du Maroc

La coopération Sud-Sud est une volonté politique du Maroc, inscrite au préambule de la Constitution adoptée le 29 juillet 2011 qui affirme l'engagement du Royaume du Maroc à

- « *Consolider les relations de coopération et de solidarité avec les peuples et les pays d'Afrique, notamment les pays subsahariens et du Sahel*
- *Renforcer la coopération Sud-Sud* »

L'orientation déterminée de cette coopération, en particulier dirigée vers les pays africains, a été rappelée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI dans ses derniers discours : « Nous avons placé l'Afrique au cœur de notre politique extérieure et avons fait le choix délibéré, naturel et stratégique en faveur d'une coopération solidaire, Sud-Sud et triangulaire, qui se traduit par la mise en œuvre de projets concrets, au bénéfice de plusieurs pays du Continent. ⁷»

Dans son discours du 6 novembre 2013 à l'occasion du 38ème anniversaire de la Marche Verte, le Souverain a même insisté sur l'approche multipartite et l'efficacité de l'aide, au cœur des principes opérationnels de la coopération Sud-Sud internationalement reconnus (cités plus haut):

« Par ailleurs nous mettons l'expérience marocaine à la disposition de nos frères africains, dans tous les domaines d'intérêt commun, tout en *nous attachant* à favoriser les échanges d'expertises et l'implication du secteur privé et des associations de la société civile. »

« Dans ce cadre, nous invitons le gouvernement à renforcer les moyens de coordination et de coopération *entre ces pays frères dans les différents domaines, et plus particulièrement pour la conclusion d'accords de libre-échange avec eux*, dans la perspective de réaliser une *intégration économique régionale* ⁸»

Le Maroc détient de nombreux atouts pour jouer pleinement le rôle d'un pays 'référant', ou de 'relais' pour les pays moins avancés de la région et au-delà :

- La position géostratégique : au carrefour des régions arabes et africaines, il partage de nombreuses affinités d'ordre historique, culturel et religieux qui le placent comme interlocuteur privilégié ;

7 Message Royal au sommet de l'Élysée sur la paix et la sécurité en Afrique, Paris, 6 décembre 2013

8 Discours de sa Majesté le Roi Mohamed VI à l'occasion du 38ème anniversaire de la glorieuse Marche Verte, 6 novembre 2013

- Des compétences et un savoir-faire technique reconnus dans des domaines spécifiques, capitalisés entre autres au travers de la coopération Nord-Sud de ces trente dernières années, et qu'il est disposé aujourd'hui à répercuter aux autres pays du Sud ;
- Des réformes structurelles et des initiatives pionnières (réforme constitutionnelle et égalité de genre, politique de migration, Initiative Nationale de Développement Humain) qui peuvent être transposées ailleurs ;
- Une stabilité politique dans un contexte régional turbulent ;
- Des conventions de coopération bilatérales avec plus de 40 pays depuis les années 1970 développées entre autres ces dernières années à la suite de nombreuses visites royales, et qui ouvrent un vaste champ de possibilités d'échanges dans les domaines touchant au développement humain

C'est fort de ces atouts que le Maroc « ne cesse, reconnaissent les Nations Unies⁹, de conforter sa position en tant que partenaire important de la coopération Sud-Sud ».

Nous pouvons distinguer 4 niveaux d'intervention :

Politique : au travers des instances internationales, pour la défense des intérêts des pays les moins avancés, le Maroc a plaidé pour l'annulation de dettes des pays les moins avancés d'Afrique (PMA)¹⁰ et la facilitation des échanges par la mise en place d'un système généralisé de préférences commerciales avec les pays en développement¹¹. Il a aussi œuvré pour assouplir les règlements internationaux portant sur la propriété intellectuelle et faciliter l'accès des pays en développement aux médicaments génériques. Le Maroc est aussi membre de plusieurs organisations régionales et sous régionales (Union de Maghreb Arabe, Communauté des Etats Sahélo-Sahariens) qu'il souhaite redynamiser et qu'il voit comme *'cadre de toute entreprise d'intégration économique et la plateforme de coordination pour relever les défis liés au changement climatique et au développement durable'*¹²

Economique : deuxième investisseur africain en Afrique et premier investisseur africain en Afrique de l'Ouest, le Maroc exporte ses compétences et se développe avec succès sur les marchés africains. Les secteurs de la banque, l'assurance, la téléphonie, les mines, la construction et le logement social sont illustratifs. Non seulement vecteurs de synergies et de transferts technologiques, les partenariats

9 Bilan Commun de Pays 2010, Nations Unies Maroc

10 Présidence du G77 en 2003

11 Accès en franchise de droits de douane hors contingents

12 Message Royal au sommet de l'Élysée sur la paix et la sécurité en Afrique, Paris, 6 décembre 2013

économiques contribuent à l'intégration des échanges et savoirs régionaux, et par la même au développement inclusif et durable.

Technique : au travers de l'Agence Marocaine de la Coopération Internationale (AMCI) créée en 1986, le pays se démarque par une coopération technique à trois niveaux :

- La formation des cadres africains : plus de 6800 étudiants étrangers sont inscrits dans les universités marocaines ; la majorité d'entre eux bénéficient de bourses d'études financées par le Royaume;
- Le partage de l'expertise de pointe et l'assistance technique dans le cadre de conventions bilatérales ou triangulaires dans les domaines de l'agriculture, pêche, santé, eau potable, artisanat, électricité ;
- La réalisation de projets d'infrastructure dans les secteurs prioritaires (éducation, santé, eau) tels que la construction d'écoles et la réhabilitation de centres de santé.

Humanitaire : le pays intervient au secours des populations sinistrées des pays amis et dans le cadre d'engagements internationaux (mission de maintien de la paix).

La coopération Sud-Sud, technique en particulier, va aussi au-delà de l'action officielle encadrée par l'AMCI et est le fruit d'autres acteurs nationaux qui sur base d'initiatives propres ou de programmes bilatéraux ou triangulaires parallèles, mettent leurs compétences et savoir-faire au profit des populations du Sud avec un impact durable.

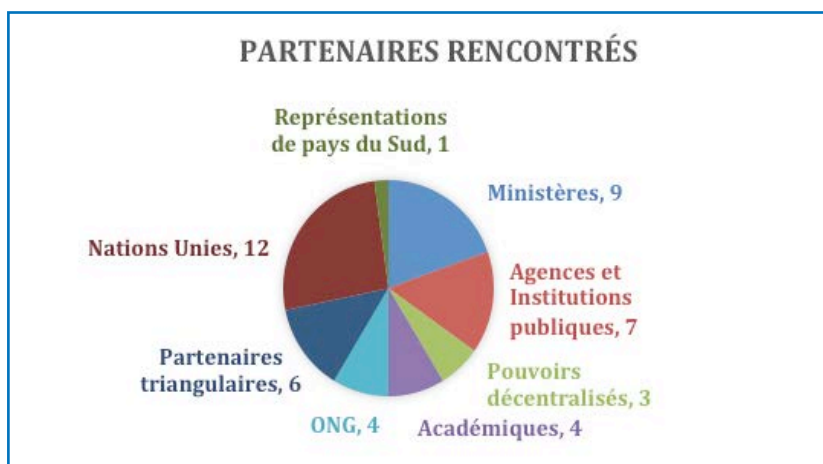
Il est donc utile d'en connaître le champ et la nature (quels acteurs, quels secteurs, quels instruments) et voir de quelle façon ces échanges sont coordonnés avec les autres et peuvent être facilités pour renforcer l'impact et l'efficacité de la coopération Sud-Sud du Maroc.

L'étude ci-dessous, réalisée sur base de recherche et d'entretiens, vise à mettre en lumière ces dynamiques en cours (tendances), étudier les forces et faiblesses actuelles sur l'avancement de la coopération Sud-Sud au Maroc et proposer des recommandations (opportunités).

Etude sur les tendances de la coopération Sud-Sud du Maroc

Sur base d'orientations prises lors de premiers rendez-vous avec le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Maroc, le Bureau du Représentant résident du SNU et le PNUD, 88 partenaires, représentant toutes les catégories de parties prenantes, ont été contactés pour prise de rendez-vous, en adressant un questionnaire spécifique pour base de discussion.

Des 88 partenaires contactés, 46 ont répondu aux questions, soit un taux de réponse de 52%, au travers d'entretiens individuels (42) ou par réponse écrite par courrier électronique (4). Les parties prenantes ayant pris part à l'enquête ont été représentatives de toutes les parties prenantes :

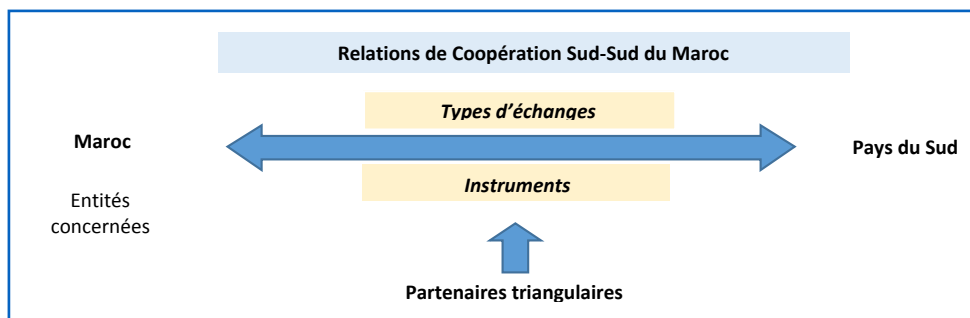


Les échanges Sud-Sud abordés et décrits lors de ces rencontres, ainsi que d'autres identifiés par ailleurs à partir d'autres sources (presse, internet), ont été renseignés un par un dans une base de données et détaillés selon les paramètres suivants :

- Le type d'organisation de la partie marocaine concernée
- Le pays du Sud concerné
- La partie tierce, ou partenaire triangulaire, impliquée le cas échéant
- La nature de l'échange
- Le domaine ou secteur
- L'instrument, ou véhicule ayant permis la rencontre entre les deux acteurs du Sud

Ces informations ont été consolidées afin de dégager des tendances et pouvoir renseigner sur les types d'échanges, les acteurs, les domaines et l'instrument utilisé

dans les relations de coopération sud-sud. L'étude ne se veut pas exhaustive mais illustrative des tendances observées dans le domaine.



Tendances et résultats

47 relations de coopération Sud-Sud ont été identifiées et analysées à partir des informations fournies. Sur base de cet échantillon, nous avons remarqué que :

1. Toutes les parties prenantes nationales marocaines consultées, ministères mais aussi conseils régionaux et collectivités locales, institutions, universités et associations, interviennent dans la coopération Sud-Sud ;
2. 4 types d'échanges se distinguent:

Les partenariats (38%) : un lien de collaboration se crée sur le long terme, en fonction d'une mission, plus que d'une action spécifique. Ce lien est bénéfique dans les deux sens. Exemples :

- Les associations marocaines se mettent en réseau avec d'autres associations régionales pour mutualiser leurs capacités d'analyse et de plaidoyer;
- Les instituts de veille et de recherche partagent le résultat de leurs recherches avec leurs homologues internationaux ;
- Les ministères signent des conventions d'échanges d'expertise dans des domaines spécifiques

Coopération internationale décentralisée : vecteur de renforcement de la gouvernance locale

Le Maroc et les pays de la région évoluent dans un processus croissant de décentralisation basé sur le renforcement des pouvoirs régionaux et locaux. Le défi qui l'accompagne consiste dans le renforcement des capacités des acteurs locaux responsables d'assurer un modèle de gouvernance démocratique participatif, transparent et équitable. Le Maroc a été et est constamment sollicité par de nombreux pays de la région pour partager l'expérience qu'il a capitalisée en matière de planification stratégique locale, plan de formations des acteurs locaux et coordination de la coopération décentralisée, développés notamment au travers du programme ARTGOLD mené en collaboration avec le PNUD entre 2009 et 2013. Plus de 191 conventions de coopération ont été signées entre les pouvoirs décentralisés du Maroc et ses partenaires internationaux, dont 80 avec l'Afrique et 4 avec l'Asie. Ces partenariats catalysent le transfert de l'expertise Sud-Sud pour le renforcement des acteurs locaux. Se basant sur ce constat, le PNUD s'est engagé dans un nouveau partenariat avec le Ministère de l'Intérieur pour développer à partir de 2014 dans le cadre du programme AGORA d'Appui à la Gouvernance locale dans la perspective de la Régionalisation Avancée, les compétences et outils nécessaires à la mise en œuvre effective de la coopération Sud-Sud décentralisée.

Les formations (38%) : programmes de renforcement de capacités définies, ils sont généralement limités dans le temps et bénéfiques dans le sens du pays du Sud :

- Stages de formation et de perfectionnement des cadres dans les instituts marocains spécialisés ;
- Bourses d'étude pour les étudiants africains dans les universités marocaines ;
- Formations des associations étrangères par des associations marocaines

Le Centre Anti Poison et de Pharmacovigilance du Maroc (Ministère de la Santé) : depuis 7 ans, 160 médecins et pharmaciens d'Afrique formés sur la gestion des effets indésirables des médicaments

La qualité des médicaments en circulation est une question de santé publique, ô combien importante pour les pays africains dont le développement est aujourd'hui lourdement affecté par le Sida, le paludisme et la tuberculose. Premier centre de vigilance et d'alerte sanitaire en la matière en Afrique et dans les pays arabes, le Centre Anti Poison et de Pharmacovigilance du Maroc (CAPM) a depuis son existence travaillé en réseau international pour le partage et l'alerte d'informations sanitaires. C'est sur base de son expérience qu'il a été chargé par l'OMS en 2007 d'organiser le cours international de pharmacovigilance en français qui jusqu'en 2013 aura bénéficié à plus de 160 médecins et pharmaciens d'Afrique. Reconnu Centre Collaborateur de l'OMS en 2011, le CAPM intervient aussi dans les pays du Sud (Mauritanie, Soudan) pour l'assistance technique dans le diagnostic et le renforcement des programmes nationaux de pharmacovigilance.

L'assistance technique (19%) : réponse à un besoin précis de renforcement de capacités dans le pays demandeur. Exemples :

- Envoi d'experts marocains pour analyser et renforcer les capacités des institutions locales sur place ;
- Appui à l'élaboration d'un texte de loi ou la réplique d'une expérience réussie.

Les dons (4%) : programmes engagés par les fondations ou le gouvernement marocain au travers de l'AMCI, pour l'envoi d'équipement et le financement d'infrastructures dans les pays bénéficiaires.

3. Les **disciplines concernées** se multiplient et dépassent les domaines de coopération traditionnellement focalisés sur les secteurs de base – santé, éducation, agriculture, eau. Ils concernent des domaines plus diversifiés comme la coopération dans le domaine migratoire, la coopération islamique ou la transposition d'expériences réussies en matière de gouvernance locale et de genre, d'évaluation des politiques publiques et de partage d'expertises scientifiques pointues, la liste n'étant pas exhaustive
4. Nous identifions aussi 3 types de cadres ou **instruments** qui organisent le cadre de coopération et facilitent la rencontre entre la partie demandeuse et la partie offrante:

Les conventions (62%) : cadres ou spécifiques, bilatérales ou triangulaires, elles définissent les programmes élaborés entre les deux parties. Exemples :

- conventions de coopération inter-universités,
- convention bilatérale entre Ministères techniques ou institutions publiques spécialisées pour une collaboration dans un domaine spécifique ;
- convention triangulaire avec l'appui financier ou technique d'un partenaire extérieur.

Les réseaux internationaux (26%) : Plateformes de dialogue et d'échanges entre organisations partageant les mêmes principes ou objectifs, les réseaux sont des mécanismes durables qui facilitent le transfert de compétences, de connaissances et d'informations.

Les centres de formation et de ressources Sud-Sud (13%) : mettent à disposition des pays du Sud une expertise développée au Maroc, mature et reconnue. Ils sont l'initiative d'associations, d'institutions et de ministères, qui ont capitalisé et développé une expertise propre qu'ils souhaitent, sur sollicitations externes et souvent appuyés par les partenaires au développement triangulaires, mettre à disposition d'autres pays du Sud.

Association Hasnouna de Soutien aux Usagers de Drogue : capitaliser sur l'expérience de terrain

Créée en 2006, l'Association marocaine Hasnouna de Soutien aux Usagers de Drogues (AHSUD) s'est ouverte au départ pour soigner les toxicomanes à Tanger. Elle a ensuite élargi son champ d'intervention pour une prise en charge globale de la toxicomanie, de la prévention au traitement, la prise en charge psychologique et la réduction des risques liés à la consommation de substances psycho actives. L'expertise capitalisée a été ensuite mise à profit pour la formation d'intervenants en toxicomanie, marocains d'abord et ensuite au profit des addictologues et professionnels d'associations de la région MENA et de l'Afrique francophone. Aujourd'hui l'association a mobilisé des fonds extérieurs pour mettre en place un Centre de Ressources et de Formation à destination des intervenants de la région et a récemment reçu des visites de délégations de Libye, Algérie, Palestine, Jordanie et Egypte. Le Centre sera inauguré début 2014.

1. **Sens de la coopération Sud-Sud** : La coopération Sud-Sud est par essence mutuelle et renforce les liens de réciprocité à chaque échange. Nous pouvons cependant identifier dans quel sens va le renforcement de capacités effectué ou qui apporte une réponse au besoin. Des 47 relations étudiées :
 - 27, soit 57% vont du Maroc vers les pays du Sud- cas de la majorité des formations et de l'assistance technique ;
 - 20, soit 43 % vont dans les deux sens, cas de la majorité des mises en réseau et des conventions de partenariats bilatéraux ;
 - Pas de relation identifiée allant dans le sens unique d'une réponse à un besoin exprimé par le Maroc

Ces chiffres mettent en évidence le potentiel important, encore sous-exploité, d'échanges qui pourraient bénéficier au Maroc, notamment avec les pays d'Amérique Latine et de l'Asie.

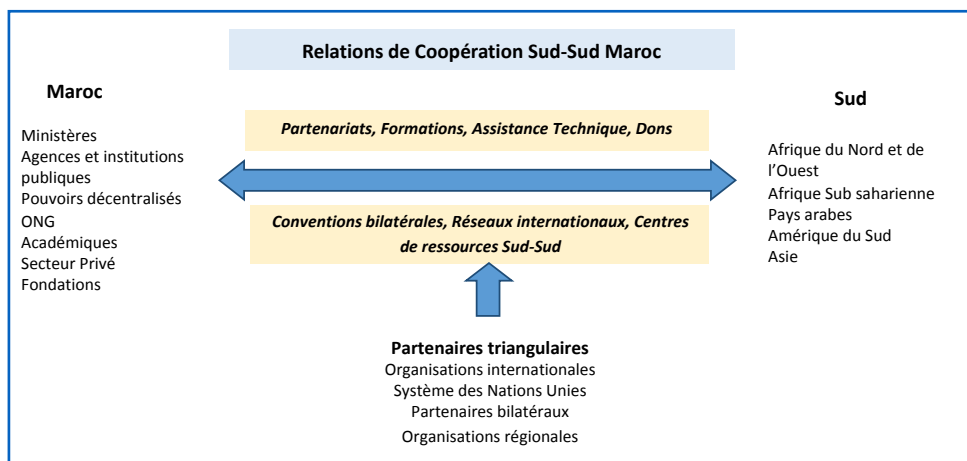
2. **Pays du Sud partenaires**: pour la vaste majorité des échanges, les relations de coopération concernent les pays d'Afrique ; Afrique francophone en premier, ensuite les pays arabes, les pays d'Afrique anglophones et quelques rares cas avec l'Amérique Latine et l'Asie.
3. **Partenaires triangulaires (57%)** : Intervenant dans 27 des relations de l'échantillon ils sont aujourd'hui majoritaires et facilitent par le biais de leur financement les échanges Sud-Sud. Certains partenaires bilatéraux ont fait de la coopération Sud-Sud un axe de leur politique de coopération, privilégiant le transfert d'expertise du Sud vers le Sud, moins cher et plus adapté que la transposition, à coûts plus élevés, d'une expertise du Nord décalée par rapport aux besoins actuels du pays du Sud bénéficiaire. D'autres acteurs, comme les

agences du Système des Nations Unies, préfèrent encourager les initiatives pilotes et les partenariats techniques plutôt que de financer l'assistance technique ou des cycles de formation.

Coopération triangulaire : mobiliser le Sud pour le Sud

Certains partenaires internationaux au développement reconnaissent l'intérêt stratégique de mobiliser l'expertise du Sud pour le Sud : cette forme de coopération est moins chère que l'aide traditionnelle du Nord, plus adaptée par la proximité des expériences et plus probable de générer une coopération durable. Elle est reconnue par les derniers forums internationaux sur l'efficacité de l'aide (Déclaration de Paris 2005, Partenariat de Busan 2011). Au Maroc, les coopérations japonaise (JICA), coréenne (KOIKA), belge (CTB) et espagnole (AECID) financent des formations techniques données par des institutions marocaines de pointe (exemples de l'Institut International de l'Eau et de l'Assainissement, Centre de la Santé de la reproduction) aux techniciens et ingénieurs d'autres pays du Sud. Des institutions internationales agissent dans le même sens, comme l'agence européenne EUMETSAT, qui au travers de la Direction de la Météorologie Nationale de Casablanca organise des formations en météorologie satellitaire pour les pays d'Afrique francophone.

Nous pouvons affiner en résumé le schéma des relations de coopération Sud-Sud comme suit :



Forces et Faiblesses, Opportunités et Menaces

Les forces et faiblesses, opportunités et défis de la coopération Sud-Sud au Maroc, rapportés lors des entretiens individuels, peuvent être résumés comme suit :

Forces

- Engagement politique
- Position géostratégique
- Expertise et savoir-faire matures, répondant aux besoins des pays du Sud
- Pépinière existante d'initiatives multi-acteurs : société civile active, fondations
- Secteur privé marocain leader sur de nombreux marchés africains
- Existence d'un organisme de coopération internationale fonctionnel : l'AMCI agit comme le point focal de la coordination de l'aide du Maroc et se positionne comme *'l'interlocuteur attitré, sinon privilégié, des partenaires étrangers'*¹³
- Multiples conventions de coopération bilatérales depuis les années 1970
- Une large représentation de partenaires internationaux triangulaires

Faiblesses

- **Absence d'une vision nationale, d'une stratégie définie et d'un cadre institutionnel:** la vision du Maroc sur la coopération Sud-Sud : *'ce que nous voulons de la coopération Sud-Sud'*, et la stratégie correspondante : *quels domaines, quels acteurs, quels moyens* ; n'ont pas encore été définis de sorte à ce que chaque acteur prenne lui-même ses initiatives, ne sachant pas toujours comment s'y prendre et à qui s'adresser ;
- **Actions non coordonnées :** il s'agit aujourd'hui plus d'actions dispersées que d'une véritable politique coordonnée, fruit d'une concertation entre toutes les parties concernées (acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux). Rares sont les initiatives planifiées et programmées dans un cadre opérationnel : chaque Ministère organise ses propres activités de coopération avec le Sud en fonction des opportunités qui se présentent : sur proposition d'un bailleur de fonds, sur demande spécifique de délégations ou organisations étrangères ou en exécution d'une Convention mixte bilatérale qui répond à sa propre programmation ;
- **Capacités limitées des acteurs nationaux intéressés dans la coopération Sud-Sud** freinant ou empêchant la mise en œuvre des projets de coopération Sud-Sud: les parties nationales actives ou intéressées par la coopération Sud-

13 Site de l'AMCI

Sud se heurtent aujourd’hui à des difficultés d’ordre opérationnel que l’on retrouve tout au long du cycle de gestion de projet :

Déficiences au niveau de la mise en œuvre des projets de coopération sud-sud	
Etape	Faiblesse
Expression/ Définition du besoin	Absence de stratégie, processus réactif
Elaboration/ Identification de l’offre	Difficulté à identifier les meilleures pratiques, rapportée par plusieurs partenaires ministériels par manque de base de données de référence
Rencontre offre – demande	Quelle démarche ?
Financement	Manque de financement pour les échanges
Formalisation du partenariat	Incertitude sur le cadre juridique ou instrument à utiliser, manque d’orientations codifiées
Mise en œuvre	Comment interagir avec le partenaire ?
Suivi évaluation	Absence d’indicateurs et d’informations rapportées permettant de vérifier que l’apport fourni ait produit un résultat. Quel impact et quelle durabilité ?
Communication et visibilité	Les nombreuses activités de coopération Sud-Sud du Maroc ne sont pas visibles. Pas de rapport annuel produit. Quel est l’apport du Maroc ?
Capitalisation	Pas de système d’informations permettant de tenir compte des leçons acquises.

- **Faible interaction des acteurs de la coopération Sud-Sud avec l’Agence Marocaine de Coopération Internationale:** L’action et le rôle de l’AMCI sont méconnus de la plupart des acteurs nationaux et internationaux rencontrés. L’organisme ne publie pas de rapports ni de statistiques actualisées. Il pourrait contribuer à remédier aux déficiences identifiées ci-dessous en soutenant les parties nationales à travers le processus de mise en œuvre des projets de coopération sud-sud ;
- **Système d’information décentralisé :** il n’existe pas encore de base de données centralisée d’informations sud-sud permettant de faciliter l’identification des opportunités d’échanges et de mettre en lumière ce qui est fait par le Maroc.

Opportunités

- Développement économique du Sud : les pays du Sud disposent progressivement de plus de moyens pour se prendre en charge et financer eux-mêmes leur développement ;
- Stabilité politique et sociale qui pose le Maroc comme leader potentiel de la coopération Sud-Sud dans la région Afrique du Nord ;
- Vaste potentiel de coopération Sud-Sud encore non exploité, notamment avec les pays latino-américains, souvent cités comme exemples dans le domaine des politiques sociales ;
- Nombre croissant de demandes spontanées de délégations étrangères aux Ministères marocains techniques pour le partage d'expériences ;
- Potentiel important, encore sous-exploité, d'appui des partenaires triangulaires dont le Système des Nations Unies. Les instruments développés et mis à disposition par le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud sont encore peu exploités ;
- Corporate social responsibility des groupes multinationaux marocains.

Corporate Social Responsibility des multinationales marocaines : une opportunité pour la coopération Sud-Sud

Deuxième investisseur africain en Afrique, le Maroc participe au développement économique des pays en développement. De grands groupes marocains de la banque, de l'assurance, des télécoms, des mines et de la construction sont leaders sur plusieurs marchés nationaux dans leur secteur. Soucieux d'une intégration et d'un partenariat durable avec le pays hôte, ces groupes pourraient faciliter la mise à disposition d'une expertise marocaine prouvée et reconnue dans les domaines de la cohésion sociale, de la santé ou du soutien à l'enfance et l'éducation, participant au développement humain de ces pays et l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement.

Défis

- Faiblesse de l'intersectorialité et de l'inclusivité des politiques publiques ;
- Besoins exprimés de plus en plus complexes ;
- Sources multiples d'informations relatives à la coopération Sud-Sud ;
- Faiblesse des institutions régionales dans la promotion de la coopération Sud-Sud (Ligue Arabe et Union du Maghreb Arabe) ;
- Financement des partenaires triangulaires non pérenne.

Recommandations

Recommandations

Recommandation 1 : Elaborer une stratégie nationale inclusive pour la coopération Sud-Sud au Maroc

En consultant l'ensemble des partenaires nationaux actifs au Maroc dans la coopération sud-sud (acteurs institutionnels société civile et secteur privé), la stratégie proposerait :

- Une définition et des critères de qualité pour mener la coopération sud-sud ;
- Un plan d'actions prioritaires en vue de répondre aux besoins exprimés par le Sud, sur la base d'avantages comparatifs du Maroc identifiés ;
- Un programme de renforcement de capacités du Maroc sur base des pratiques bénéfiques identifiées au Sud.
- La formulation de cette stratégie permettrait aux parties :
- d'anticiper au lieu de réagir, être proactif au lieu de réactif, face aux demandes extérieures quand elles sont sollicitées pour partager leur expertise, en préparant une réponse adaptée ;
- disposer d'un budget sectoriel de la coopération sud-sud pour mettre en œuvre le plan et réduire la dépendance aux financements extérieurs ;
- mutualiser les ressources disponibles entre acteurs pour optimiser la réponse ;
- définir les besoins nationaux qui pourraient être adressés par une expertise du Sud, plus adaptée et moins chère.

Cette première recommandation rappelle étroitement la recommandation I du Plan d'Action de Buenos Aires de 1978, reprise en annexe.

Recommandation 2 : Mise en place d'un Forum Consultatif sur la coopération Sud-Sud

Le Forum permettrait de définir la stratégie de coopération sud-sud (recommandation 1) et de rassembler régulièrement les acteurs de la coopération Sud-Sud dans une volonté d'échanges et d'efficacité de la coopération. Participeraient aux travaux du forum :

- les responsables gouvernementaux (Ministères et pouvoirs décentralisés) ;
- les représentations diplomatiques des pays du Sud ;
- les institutions et agences publiques de recherche et de formation ;
- les organisations non gouvernementales ;
- le secteur privé ;

- le monde académique ;
- les partenaires triangulaires.

Le Forum serait piloté et coordonné par l'organe de coopération Sud-Sud (recommandation 4). Les travaux du forum permettraient aussi de préparer les commissions mixtes bilatérales en identifiant déjà, entre acteurs techniques Sud-Sud, les domaines de coopération nécessaires.

Recommandation 3 : Intégrer la stratégie définie dans l'action du gouvernement et des secteurs en tant que politique publique. Prévoir et allouer les ressources financières nécessaires.

La stratégie de coopération Sud-Sud n'aura d'effet que si elle est assortie de moyens propres et incluse dans les programmes d'action sectoriels. En en faisant une réelle politique publique, le gouvernement assumerait l'allocation des moyens dédiés et le suivi et l'évaluation de leur utilisation. Ceci réduit aussi la dépendance aux financements extérieurs.

Recommandation 4 : Professionnaliser l'échange Sud-Sud par l'appui d'un organisme national de la coopération sud-sud, qui serait en charge de :

- Coordonner la définition d'une politique nationale (recommandation 1) au travers du Forum national sur la coopération Sud-Sud (recommandation 2)
- Faciliter la rencontre des deux partenaires Sud-Sud : agir en tant que relai, facilitateur, intermédiaire
- Faciliter la mise en œuvre des projets, tout au long du cycle, en proposant les instruments et les outils d'assurance qualité adéquats (conventions, cadre logique et indicateurs de résultats)
- Généraliser les mécanismes d'évaluation systématique pour la capitalisation de l'expérience
- Centraliser l'information en administrant une base de données des projets en cours et en référençant les ressources nationales et mondiales (recommandation 6)
- Communiquer sur les expériences réussies, et produire un rapport sur la coopération Sud-Sud du Maroc
- Mobiliser des ressources externes et canaliser les fonds triangulaires.

Cet organe devrait, de par la nature de ses attributions, faire partie du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

Recommandation 5 : Appui du Système des Nations Unies

Suivant les orientations définies dans Déclaration de Nairobi (décembre 2009), les fonds, programmes et organismes spécialisés des Nations Unies sont appelés à intégrer dans leurs activités l'appui à la coopération triangulaire et Sud-Sud et à aider les pays, sous leur gouverne, à renforcer leurs capacités afin de tirer le meilleur parti possible de la coopération sud-sud.

L'appui du Système des Nations Unies au Maroc pourrait se traduire par :

- L'appui au renforcement des capacités institutionnelles et techniques de l'organe national de coopération Sud-Sud ;
- L'adoption de la coopération sud-sud comme un des principes programmatiques des Nations Unies au Maroc¹⁴. Il s'agirait dans ce cas d'évaluer *systématiquement*, dans l'étape de formulation des projets, si des ressources (expertise) du Sud peuvent être identifiées et mobilisées pour répondre aux besoins définis et si des projets similaires ont été conduits dans d'autres pays pour leur mise en commun ;
- La mobilisation par le biais du programme des Volontaires des Nations Unies et en partenariat avec le Ministère des Affaires Etrangères, de professionnels marocains sur des programmes de développement menés par les agences du SNU dans d'autres pays du Sud ;
- L'information sur les initiatives et ressources existantes des Nations Unies, notamment les trois instruments développés par le Bureau des Nations Unies sur la coopération sud-sud : Global South-South Academy, Global South-South Development Expo, South-South Global Assets and Technology Exchange¹⁵

Recommandation 6 : Mettre en place un système centralisé d'informations Sud-Sud

Il permettrait de :

1. quantifier les flux entrants de la coopération internationale (aide publique au développement) vers le Maroc (montants et % PIB), par bailleur de fonds et par années. Ces chiffres ont pu être rassemblés par l'initiative 'SIG- Système d'Informations Géographique'¹⁶ du Ministère de l'Economie et des Finances. Il y aurait lieu d'ajouter un paramètre pour identifier les flux provenant du groupe des pays du Sud ;

14 À côté des principes existants de l'approche basée sur les droits humains, l'approche genre, l'environnement, la gestion axée sur les résultats et le renforcement des capacités.

15 Plus d'information sur le site du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud via <http://ssc.undp.org/content/ssc/services.html>

16 <https://sig-cdm.finances.gov.ma>

2. quantifier les flux sortants du Maroc pour la coopération au développement, par bénéficiaire. Ces chiffres ne sont actuellement pas publiés mais sont comptabilisés au niveau des opérations de l'AMCI, des Ministères et des autres acteurs institutionnels et ONG.

Ces deux points permettraient de quantifier l'apport net du Maroc en réponse aux besoins des pays du Sud.

3. recenser et présenter les partenariats sud-sud en cours (conventions existantes)
4. référencer les centres de ressources mondiaux et plateformes de mise en lien des expertises et agir comme organe de liaison avec le Groupe spécial des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

Restitution et premiers échanges des partenaires

Une séance de restitution des résultats préliminaires de l'étude s'est tenue le 19 décembre 2013 au siège du Ministère des Affaires Etrangères en présence de 27 participants représentant 19 parties consultées, de toutes les catégories concernées : Ministères, institutions publiques, associations, académiques, agences du Système des Nations Unies et partenaires triangulaires.

A la suite de la présentation faite par le consultant, les participants ont d'une façon générale confirmé que les orientations du rapport allaient dans le sens de ce qu'ils avaient exprimé individuellement au consultant lors des entretiens.

Ils ont aussi souligné, par leurs interventions respectives, la pluralité des domaines sollicités pour une coopération Sud-Sud renforcée : éducation, santé, question migratoire, formations des étudiants étrangers, coopération décentralisée, réformes politiques, etc.

Plusieurs demandes et remarques ont été exprimées en complément, notamment :

1. La proposition d'élaborer une feuille de route/plan stratégique par un comité de pilotage pour déterminer la suite et les actions à prendre à la suite de l'étude ;
2. Plusieurs participants insistent sur le périmètre élargi à donner au concept de coopération Sud-Sud : incluant le secteur privé et la diversité du monde associatif, d'où la nécessité de mener une approche intégrée et une programmation concertée ;
3. Toujours sur la définition et l'étendue à donner à la coopération Sud-Sud, il a été demandé si la coopération Sud-Sud devait être envisagée dans le cadre élargi de la coopération internationale ou restreinte à la coopération au développement, plus ciblée sur la lutte contre la pauvreté ;
4. Le sens des échanges doit être vu comme mutuel : lorsque le Maroc donne, il reçoit également automatiquement et profite d'un rayonnement international. L'opportunité néanmoins d'initier des échanges d'expertise répondant aux besoins propres du Maroc, notamment à partir des pays d'Amérique latine, devrait être encouragée. Ces échanges sont demandés et privilégiés par les partenaires marocains au regard des similarités d'expériences ;
5. Les partenaires triangulaires présents à la réunion sont disposés à appuyer le renforcement des capacités de l'agence de coopération internationale AMCI, s'il était convenu que celle-ci coordonne les actions de coopération Sud-Sud ;
6. Le besoin d'identifier une instance à qui s'adresser pour s'informer sur les démarches, dans un cadre ouvert ;

7. Les rencontres avec les représentations des pays du Sud sont à encourager. Peu d'initiatives sont aujourd'hui prises pour discuter, avec les représentations diplomatiques des pays du Sud présentes au Maroc, des besoins et des opportunités existantes pour y répondre. Les fruits de ces échanges pourraient renforcer, préciser et compléter les travaux qui ont lieu dans le cadre des commissions mixtes.

Annexe 1 : Liste des partenaires rencontrés

Ministères (9)

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération

Ministère de l'Intérieur

Ministère de l'Economie et des Finances

Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie numérique

Ministère de la Santé

Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement social

Ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et de la Migration

Ministère de l'Artisanat, de l'Economie sociale et solidaire

Agences et institutions publiques (7)

Agence Marocaine de la Coopération Internationale

Institut International de l'Eau et de l'Assainissement

Observatoire National de Développement Humain

Agence Nationale pour le Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique

Direction de la Météorologie Nationale

Agence de Développement Social

Centre Anti Poison et de Pharmacologie du Maroc

Pouvoirs décentralisés (3)

Conseil Régional de l'Oriental

Conseil Régional de Tanger -Tétouan

Commune de Figuig

Académiques (4)

Université Mohammed V Souissi

Institut des Etudes Africaines

Institut agronomique et vétérinaire Hassan II

Académie des études diplomatiques

Organisations Non Gouvernementales (4)

Association Marocaine des Droits de l'Homme

Réseau Marocain d'Economie Sociale et Solidaire

Association Démocratique des Femmes du Maroc

Association Hasnouna Soutien aux Usagers de Drogue

Représentations de pays du Sud (1)

Ambassade du Gabon

Partenaires triangulaires (6)

Union Européenne

Espagne

Belgique

Japon

Banque Africaine de Développement

Parlement du Climat

Système des Nations Unies (12)

Bureau du Coordonnateur résident

UNICEF

PNUD

UNESCO

ONUDI

OMS

UNV

ONUFEMMES

UNFPA

ONUSIDA

UNECA

OIM

Annexe 2 :

Participants à la table ronde d'échanges du 19 décembre 2013

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération

Ministère de l'Intérieur

Ministère de l'Economie et des Finances

Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

Ministère de la Santé, Centre Anti Poison et de Pharmacologie du Maroc

Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement social

Académie des études diplomatiques

Université Mohammed V Souissi

Institut des Etudes Africaines

Association Démocratique des Femmes du Maroc

Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID)

PNUD

UNESCO

ONUDI

OMS

UNV

ONUFEMMES

UNECA

OIM

Annexe 3 :

Recommandation 1 du Plan d'Action de Buenos Aires (1978)

Recommendation I. National programming for technical co-operation among developing countries (TCDC)

20. In formulating its national development plan or programme, each developing country should endeavour to identify its potential for TCDC. Such a process should include evaluation of its experience in relevant sectors of economic and social development that may have a bearing on the needs of other developing countries. On this basis, the Government may consider national requirements in research, technology, skills, consultancy services and training facilities and employment strategies that can be met most effectively through co-operation with other developing countries, as well as the contributions in respect of these which it can make for the benefit of other developing countries.

The Buenos Aires Plan of Action, 1978

Via http://ssc.undp.org/content/ssc/services/policy/documents_reports/key_policy_documents.html

Définie comme «une entreprise commune des peuples et pays du Sud, née d'expériences et de sympathies partagées», la Coopération Sud-Sud se distingue de la coopération traditionnelle dans le sens où elle n'est pas envisagée «comme une forme d'aide publique au développement, mais comme un partenariat entre égaux fondé sur la solidarité» .